

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 62, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PAIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestres)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 »

COURRIER

DE LA SAMBRE.



11 JANVIER 1832.

MERCREDI.

N° 9.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 9 janvier.

Le *Moniteur* d'hier contenant le post-scriptum suivant :

« S. M. le roi des Français a fait remettre aujourd'hui à S. M. le Roi des Belges, par l'intermédiaire de M. Tallenay, une lettre de condoléance, au sujet de la mort de la duchesse de Saxe-Cobourg.

« On a publié, il y a quelques jours, le mémoire adressé, le 14 décembre, à la conférence de Londres, par les plénipotentiaires hollandais ; le 4 janvier, la conférence a fait une réponse au gouvernement hollandais. Cette pièce est très-étendue, elle justifie chacun des 24 articles, et déclare qu'elle persiste à maintenir le traité. »

— Le *Moniteur* dément le bruit de l'arrivée d'un nouveau protocole, donnant à la Hollande le Luxembourg, déchargeant la Belgique d'une partie de la dette et la privant de la navigation intérieure des eaux de la Hollande.

— Le *Moniteur* annonce que ce sont des cartouches à blanc, destinées à faire l'exercice à feu, qui ont été distribuées avant-hier matin aux gardes civiques en garnison à Bruxelles.

— Un ordre du ministre de la guerre porte défense de donner, jusqu'à nouvel ordre, des congés aux soldats, sans l'autorisation spéciale du département de la guerre.

— On lit ce qui suit dans le *Moniteur belge* :

« Depuis quelques jours, les bruits de guerre ont pris de la consistance ; la diplomatie est en mouvement ; on répète avec inquiétude les paroles belliqueuses attribuées à M. Casimir Périer ; on assure, enfin, que la cour de Russie a fait connaître aux gouvernements anglais et français qu'elle refusait de ratifier l'œuvre de la conférence, et qu'elle la formellement déclaré que, non-seulement elle mettait obstacle à toutes les mesures qui auraient pour but de contraindre le roi de Hollande à accepter les 24 articles, mais encore que, dans le cas de reprise des hostilités par les troupes hollandaises, elle s'opposerait à toute intervention armée par laquelle on prétendrait assurer les clauses du traité.

Ces bruits, accueillis et commentés par des journaux accrédités de Londres et de Paris, et grossis par les paniques de la bourse, méritent quelque attention. S'il ne faut les admettre qu'avec défiance, ils s'accordent trop bien avec la pensée secrète qui doit animer le cabinet russe, pour qu'on les rejette absolument. »

— Avant-hier au soir, M. Malisart fils, passant du Marché aux Herbes dans la rue des Éperonniers, reçut sur la tête une bûche jetée du second étage de la maison faisant le coin de ces deux rues. Grièvement blessé, M. Malisart fut transporté chez lui. On a arrêté dans la maison susdite un ouvrier qui faisait le déménagement d'un officier pensionné. On ne dit pas que ce soit lui qui ait jeté la bûche. On est à la recherche du vrai coupable.

D'après une autre version, ce serait l'officier lui-même qui aurait jeté la bûche, mais, plusieurs dépositions constatant qu'il était atteint de folie, il aurait été relâché peu après avoir été arrêté.

Correspondance particulière du *Messager de Gand* :

Paris, 5 janvier 1832.

La disposition des esprits varie de moment en moment ; on parlait à la cour, le jour de l'an, à quatre pas du roi, de guerre et de république comme moyens de salut. Depuis ce moment une seule idée semble animer les carlistes et les républicains. Cette réunion impure alarme singulièrement la capitale. Il paraît évident que le nord a joué notre ministère, car il est pertinemment informé qu'il continue à prendre de grandes précautions.

La dernière discussion, sur la liste civile, donnè en ce moment une supériorité morale au parti républicain ; elle est de telle nature qu'elle pourrait finalement prévenir toute idée de résistance, si l'incertitude, dans laquelle nous nous trouvons, continuait à inquiéter le repos public. Où allons-nous ?

NAMUR, 10 janvier.

Le bataillon de la garde civique d'Anvers, qui était parti d'ici pour se porter dans le Luxembourg, est rentré hier dans notre ville, pour y tenir de nouveau garnison.

— On mande de Bois-le-Duc, 1^{er} janvier :

Nous apprenons que les divers corps de l'armée mobile vont bientôt prendre une position plus rétrograde. De cette manière les charges qui pèsent sur plusieurs communes de l'arrondissement d'Eindhoven seront considérablement allégées. Par contre, les communes dans les cantons de Waalwyke et de Heusden ainsi que celles dans l'arrondissement de Breda, qui la plupart avaient été jusqu'à ce jour sans troupes, en seront maintenant occupées.

— On mande de Mayence que des émissaires Saint-Simoniens y sont arrivés pour sonder le terrain, mais que, par suite des lumières que

« On répand en Allemagne, on n'y sera nullement favorable à leurs doctrines. »

— Des lettres d'Alexandrie mandent que le vice-roi d'Égypte a forcé son indépendance. Dans un dis-mellement rompu avec la Porte, et que par son invasion de la Syrie, se fût mise en marche, il a fait le premier pas pour conquies de détrôner le sultan. cours qu'il a tenu avant que son armée ait huit heures et dé-annoncé aux notables égyptiens ses résolutions. « Un météore brillant a été aperçu, lundi soir, à vive et vingt-mie, au-dessus de la Grand'place de Lille. Il jetait une clarté dâtre, et semblait présenter un globe du diamètre d'un boulet de quatre. Il a passé, avec la rapidité de l'éclair, dans la direction au nord au sud-ouest.

BULLETIN DU MOUVEMENT DE LA POSTE.

10 janvier. — Nous n'avons reçu ni le *Mémorial*, ni l'*Indépendant* (Bruxelles). Le N° d'hier du *Lynx* (Bruxelles) nous est arrivé avec le numéro d'aujourd'hui.

REVUE DE LA PRESSE PARISIENNE.
DU 15 JANVIER.

Proximus ardet.

On lit dans le *National* : « La politique des deux journaux anglais, le *Courier* et le *Times*, mérite de plus en plus de fixer l'attention. Nous sommes à la veille de ce 15 janvier assigné comme le terme fatal pour la ratification du traité de Londres. Nous avons toujours cru qu'elle ne viendrait pas... La révolution de juillet a été la rupture des traités de 1815, vérité triviale à force d'avoir été répétée, mais qu'on ne peut trop redire, parce qu'elle n'est point passée dans la pratique. Les traités de 1815 furent des sentences rendus contre nous par le despotisme européen... Qu'on ne se y trompe pas : la France de 1830 n'inspire pas aux gouvernements d'Europe d'autres sentimens que celle des cent-jours. L'Angleterre de lord Grey n'est pas plus amie de notre liberté que celle de Castlereagh. Tous ces vieux gouvernements ont raison. La mission de la France est de les renverser, ou au moins d'y aider. Elle accomplira sa tâche ou sera détruite. Quant aux nations, elles ne nous haïssent plus. Nous avons réparé nos torts par tout ce que nous avons fait depuis quinze ans pour la liberté. La vraie politique des peuples est dans le refrain de Béranger... Il faudrait regarder l'immense majorité des hommes comme des sots si les prétendues négociations de la conférence de Londres n'avaient pas inspiré partout la profonde pitié qu'elles méritent. Voilà dix-huit mois que cette conférence travaille, et pour faire, quoi ? Pour faire que la révolution de juillet n'ait pas changé les rapports de la France avec l'Europe ; pour faire que Louis-Philippe, sans entrer positivement dans le secret des traités de 1815, y tienne à peu près la place qu'occupaient ses cousins de la branche aînée ; pour faire qu'une révolution née de la nôtre, celle de Belgique, prenne aussi rang parmi les faits acceptés par l'Europe monarchique, et passe de l'un des plateaux de la balance dans l'autre sans déranger l'équilibre.

« Cette dernière question est d'une complication horrible. La force des choses réunissait la Belgique à la France. Le gouvernement de juillet ne s'est pas senti de force à la revendiquer, mais il s'est senti assez bien tenu par la France pour empêcher que la Hollande rentrât en possession. Toute l'Europe y compris l'Angleterre, voudrait la restitution de la Belgique à la Hollande ; mais l'Europe n'ose le dire. On est en présence. Ce que de part et d'autre on voudrait, on n'ose pas le réclamer, par ce qu'on a pris dans un moment de hâte des engagements précipités qui s'y opposent. La France a promis de respecter les traités de 1815 ; l'Europe a promis de respecter la révolution de Belgique.

« Tous les diplomates se sont donnés le mot pour circonscrire dans de petites difficultés de détail entre Léopold et Guillaume, la grande, la souveraine question du maintien des traités de 1815. On a l'air de disputer bien fort pour savoir si telle ville, tel bout de route appartiendra à Guillaume ou à Léopold. On n'y pense seulement pas... Toutes les puissances veulent la paix, mais toutes les puissances veulent quelque chose qui n'est pas compatible avec le maintien de la paix. La France, veut l'indépendance de la Belgique, comme sa propre indépendance. La Russie, la Prusse, l'Autriche, et l'Angleterre, quoi qu'elle en ait, veulent la restauration du royaume des Pays-Bas... Un beau jour enfin, la France, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche et la Russie, pour avoir de quoi s'occuper dans la conférence, ont dit d'un grand sérieux au roi de Hollande : Nous nous faisons vos tuteurs, et si vous ne connaissez pas nos arrangements, nous vous ferons la guerre pour conserver la paix. Le roi Guillaume leur a dit en riant : « Si vous me faites la guerre, ce sera pour m'aider et non pour me combattre. »

Après avoir cité les articles du *Courier* et du *Times*, le *National* conclut en ces termes : « Nous ne répondrons que par le mépris aux insolences du *Times*, en ce qui concerne la question des forteresses. Nous retrouvons ici le double jeté de Lord Grey et des whigs aristocrates ;

mais nous ne demandons pas leur alliance. Au contraire, il faut en finir avec tous ses ennemis et surtout ses amis équivoques. »

On lit dans la *Quotidienne* : « C'est dans dix jours qu'expire le délai fixé pour la ratification générale du traité de Londres. En dépit des variations du journal de lord Grey, il est à peu près certain que cette ratification ne s'effectuera point; mais on ne sait encore rien de positif sur le parti que prendra la conférence. Ce qu'il y a de sur, c'est que quelques-uns des diplomates qui la composent se donnent beaucoup de mouvement depuis qu'on connaît le refus de la Russie. Un correspondant bien informé écrit qu'il a été un instant question de triompher de l'obstination de Guillaume, en faisant bloquer sérieusement les ports de Hollande par la marine anglaise; mais lord Palmerston a représenté que le blocus était une mesure hostile. . . . Ce système d'une neutralité complète entre la Belgique et la Hollande a souri d'abord, et l'on paraissait consentir à laisser éclater une guerre particulière entre les deux états pour éviter une conflagration générale. Mais lord Palmerston a été effrayé de ce conflit, soit que la Hollande sortit ou ne sortit pas victorieuse de la lutte.

« Rien n'était encore décidé le 28. Cependant un plan de conciliation avait été proposé. Voici en quoi il consistait :

- 1° Démolition de quelques forteresses (Mons excepté);
- 2° Rétablissement d'un prince de la maison de Nassau dans la souveraineté de la Belgique séparée;
- 3° Formation d'un royaume de Grèce dont Léopold serait souverain sous l'influence de l'Angleterre;
- 4° Rétablissement du royaume de Pologne, suivant les traités de 1815. »

Telles seraient les bases d'un 53^e protocole.

On lit dans le *Journal du Commerce* : « Les journaux ministériels ont cessé de nous garantir une solution pacifique des affaires de l'Europe; mais ils s'accordent à inviter le public à attendre le 15 janvier. Le *Journal des Débats* publie sur ce sujet un article qui ne s'éloigne guère, pour le fond des idées, de celui que nous empruntons aujourd'hui au *Courier anglais*; ce dont il n'y aurait pas lieu de s'étonner s'il était vrai, comme on nous l'écrit de Londres, que la famille britannique reçoit depuis quelque temps ses inspirations de M. de Talleyrand. Considérés sous ce point de vue, les articles du *Courier* prennent un nouvel intérêt. »

On lit dans le *Courrier Français* : « Le *Courier anglais* annonçait hier que la Russie était disposée à ratifier le traité du 11 novembre; que si elle ne l'avait pas fait plus tôt, c'était par un reste d'égards pour la Hollande, mais qu'elle était dans les intentions les plus pacifiques. La même feuille tient maintenant un langage nouveau, plus conforme à la vérité. . . . Le *Journal des Débats* assure que rien n'est décidé. Il se flatte peut-être que les dernières démarches de lord Palmerston et de M. Périer près de l'Autriche et de la Prusse ramèneront ces deux puissances. Mais cette attente sera déçue selon toute apparence. Le ton qu'on a pris si tardivement envers les cabinets sera loin de les intimider; il les aigrira plutôt. Accoutumés aux concessions de la France et de l'Angleterre, ils se riront des menaces qu'on n'est ni en mesure, ni en disposition de réaliser. Le roi de Hollande a joué jusqu'ici les hommes d'état de Londres et de Paris, et toutes les réclamations qu'on fait entendre maintenant ne servent qu'à mettre dans tout son jour la duperie du ministère anglais et du nôtre, pendant toute la durée de la conférence. Le moment viendra où tout le monde sera prêt à entrer en campagne, excepté l'Angleterre et nous.

« A ces considérations générales nous devons ajouter un mot sur le fait particulier des contradictions du *Courier* de Londres. Il faut que les joueurs de la bourse sachent que de riches capitalistes que nous pourrions nommer, ont droit, en vertu d'une convention financière, de faire insérer des articles dans la feuille de la trésorerie. Ils usent de cette faculté dans l'intérêt de leurs spéculations sans s'inquiéter de mettre l'argent dont ils se servent, en contradiction avec lui-même. Voilà le mot de l'éningme. »

VARIÉTÉS.

Nous regrettons de ne pouvoir donner en entier la sublime harmonie intitulée *Les Révolutions*, dont M. de Lamartine vient d'enrichir le livre curieux des *Cent et Un*. C'est surtout dans les jours d'angoisse et d'arides douleurs, à cette époque de malaise et d'inquiétude, qu'on est heureux d'entendre cette voix chérie du poète, qui semble descendre du ciel pour consoler la terre.

Marchez, l'Humanité ne vit pas d'une idée !
Elle éteint chaque soir celle qui l'a guidée,
Elle en allume une autre à l'immortel flambeau;
Comme ces morts vêtus de leur parure immonde,
Les générations emportent de ce monde
Leurs vêtements dans le tombeau.

Là c'est leurs dieux; ici les mœurs de leurs ancêtres,
Le glaive des tyrans, l'amulette des prêtres,
Vieux lambeaux, vils haillons de cultes ou de lois;
Et quand, après mille ans, dans leurs caveaux on fouille,
On est surpris de voir la risible dépouille
De ce qui fut l'homme autrefois!

Robes, toges, rubans, tunique, pourpre, bure,
Sceptres, glaives, faisceaux, hache, houlette, armure,
Symboles vermoulus, fondent sous votre main,
Tour à tour au plus fort, au plus fourbe, au plus digne;

Et vous vous demandez vainement sous quel signe
Monte ou baisse le genre humain ?

Sous le vôtre, ô Chrétiens! L'homme en qui Dieu travaille
Change éternellement de formes et de taille;
Géant de l'avenir, à grandir destiné,
Il use en vieillissant ses vieux vêtements, comme
Des membres élargis font éclater sur l'homme
Les langes où l'enfant est né!

L'Humanité n'est pas le bœuf à courte haleine,
Qui creuse à pas égaux son sillon dans la plaine,
Et revient ruminer sur un sillon pareil;
C'est l'aigle rajenni qui change son plumage,
Et qui monte affronter, de nuage en nuage,
De plus hauts rayons du soleil!

Enfans de six mille ans, qu'un peu de bruit étonne,
Ne vous troublez donc pas d'un mot nouveau qui tonne,
D'un empire éboulé, d'un siècle qui s'en va!
Que vous font les débris qui jonchent la carrière?
Regardez en avant, et non pas en arrière:
Le courant roule à Jéhova!

Que, dans vos cœurs étroits, vos espérances vagues
Ne croulent pas sans cesse avec toutes les vagues:
Ces flots vous porteront, hommes de peu de foi!
Qu'importent bruit et vent, poussière et décadence,
Pourvu qu'au-dessus d'eux la haute Providence
Déroule l'éternelle loi?

Vos siècles page à page épellent l'Évangile!
Vous n'y lisiez qu'un mot, et vous en lirez mille.
Vos enfans, plus hardis, y liront plus avant.
Ce livre est comme ceux des sibylles antiques,
Dont l'augure trouvait les feuillets prophétiques
Siècle à siècle arrachés au vent.

Dans la foudre et l'éclair votre Verbe aussi vole.
Montez à sa lueur, courez à sa parole,
Attendez sans effroi l'heure lente à venir,
Vous! enfans de celui qui, l'annonçant d'avance,
Du sommet d'une croix, vit briller l'espérance
Sur l'horizon de l'avenir!

Cet oracle sanglant chaque jour se révèle;
L'esprit en renversant élève et renouvelle.
Passagers ballotés dans vos siècles flottans!
Vous croyez reculer sur l'océan des âges,
Et vous vous remontez, après mille naufrages,
Plus loin sur la route des temps!

Ainsi, quand le vaisseau qui vogue entre deux mondes
A perdu tout rivage et ne voit que les ondes
S'élever et crouler comme deux sombres murs,
Quand le maître a brouillé les nœuds nombreux qu'il file,
Sur la plaine sans borne il se croit immobile
Entre deux abîmes obscurs:

C'est toujours, se dit-il dans son cœur plein de doute,
Même onde que je vois, même bruit que j'écoute;
Le flot que j'ai franchi revient pour me heurter;
A les compter en vain mon esprit se consume;
C'est toujours de la vague et toujours de l'écume;
Les jours flottent sans avancer!

Et les jours et les flots semblent ainsi renaître,
Trop pareils pour que l'œil puisse les reconnaître,
Et le regard trompé s'use en les regardant;
Et l'homme, que toujours leur ressemblance abuse,
Les brouille, les confond, les gourmande, et l'accuse,
Seigneur!... Ils marchent cependant.

Et quand, sur cette mer las de chercher sa route,
Du firmament splendide il explore la voûte,
Des astres inconnus s'y lèvent à ses yeux;
Et, moins triste, aux parfums qui soufflent des rivages,
Au jour tiède et doré qui glisse des cordages,
Il sent qu'il a changé de cieus.

Nous donc, si le sol tremble au vieux toit de nos pères,
Ensevelissons-nous sous des cendres si chères,
Tombons enveloppés de ces sacrés linceuls!
Mais ne ressemblons pas à ces rois d'Aassirie
Qui traînaient au tombeau femmes, enfans, patrie,
Et ne savaient pas mourir seuls;

Qui jetaient au bûcher, avant que d'y descendre,
Famille, amis, coursiers, trésors réduits en cendre,
Espoir ou souvenirs de leurs jours plus heureux,
Et, livrant leur empire et leurs dieux à la flamme,
Auraient voulu qu'aussi l'univers n'eût qu'une âme,
Pour que tout mourût avec eux!

Une controverse assez piquante sur le St Simonisme vient de commencer entre Armand Marrast, de la *Tribune*, détenu à St^e Pélagie,

et Michel Chevalier, du *Globe*. Le premier, tout en voulant ce qu'affectent de vouloir les St Simonien : le bien-être pour tous repousse des prétentions hiérarchiques qui seules suffisent à prouver les intentions cupides des docteurs. Il fait l'historique du St Simonisme, de sa naissance, de ses progrès, du premier schisme des économistes, etc. Son adversaire lui répond que St Simon ayant aussi ordonné à ses disciples de visiter les captifs, il se rendra à St^e Pélagie avec les productions du maître et des disciples, et qu'il ne doute point de convertir le pauvre républicain qui, avec les yeux noirs et vifs, poserait si bien pour les fonctions de haut-protestantisme. La menace paraît avoir effrayé M. Marrast, qui s'est tu depuis lors.

Tout ce que vous rêvez de noble et de simple dans la dignité d'une figure d'homme est sur le front du professeur Lelewel. Arrivé pauvre à la frontière, Lelewel y trouva la lettre d'un compatriote qui le dévotait à Paris. C'était le souvenir toujours affectueux d'un des membres de cette aristocratie polonaise, exemple et honte de toutes les aristocraties. : *Descendez à Paris, telle rue, tel numéro, votre asile est préparé là.* Un voyageur d'humble apparence survient. — Nous n'avons plus de logement. — Je m'appelle Lelewel. — Entrez. — Mais pourquoi, madame, cinq pièces si richement meublées? J'ignore les usages de France; ceci doit être fort cher; combien? — Vingt francs par mois. Et le professeur de philosophie, avec une larme dans les yeux, se prit à sourire. Pour moi, dit-il, c'est encore trop. Et il est allé vers la place Sorbonne, occuper un cabinet à quinze francs. Heureusement, sur le même carré, il en restait un autre du même prix; et c'est là que demeure le riche comte de N. . . ., ex-possesseur de trente mille payans qu'il a faits hommes.

Manière d'utiliser les mauvaises herbes.

Dans la Louisiane (Etats-Unis), les cultivateurs utilisent toutes espèces de mauvaises herbes, dont leurs champs abondent, en les convertissant en cendre, de la manière suivante : On établit avec ces mauvaises herbes un lit épais d'un pied, sur lequel on étend une couche mince de chaux vive réduite en poudre grossière; et l'on continue ainsi de superposer alternativement en différentes couches la quantité d'herbes qu'on a retirées des champs. Le contact de la chaux avec les herbes vertes ne tarde pas à occasionner une forte fermentation, qui irait jusqu'à l'inflammation; ce qu'il faut empêcher en couvrant le tas avec des plaques de gazon.

Lorsque la décomposition est complète, la cendre qui en est le résidu, possède toutes les qualités d'un excellent engrais.

On peut se servir de toutes sortes de plantes pour cet usage, pourvu qu'elles soient vertes : cette condition est absolument nécessaire. Plus les herbes sont vertes et la chaux nouvellement préparée, plus la fermentation est active et plus l'engrais contient de parties nutritives.

(Journal d'Agriculture.)

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 7 janvier.

ÉPHÉMÉRIDES FRANÇAISES.

7 JANVIER.

1801 (17 nivôse an ix). Consulat. (Napoléon Bonaparte, premier consul.) — Passage de l'Adige par l'armée d'Italie.

1813. — *Empire français.* — Proclamation du gouvernement de la Pologne, qui appelle aux armes tous les Polonais.

Dans la séance du 7, la chambre des députés a adopté plusieurs articles de la loi sur la liste civile. La suite de la discussion a été renvoyée au lendemain.

La troisième lettre de M. Cormenin relative à cette loi se termine ainsi :

« Toutefois, il me semble que si j'avais eu l'honneur d'être appelé à le conseiller dans une occasion aussi solennelle, qui ne s'offre qu'une seule fois dans la vie d'un monarque français, je lui aurais dit :

« Songez, sire, à cette gloire si rare et si pure d'un citoyen appelé comme vous au gouvernement de son pays, assez désintéressé pour ne rien demander, assez riche pour ne rien coûter au peuple. Vous le savez, sire, votre fortune personnelle est immense. Vous possédiez avant de monter sur le trône, si je ne me trompe,

| | |
|------------------------------------------|--------------------------|
| En biens privés, | 41,000 hectares de bois. |
| En apanage, | 56,000 |
| La reine votre épouse, | 2,800 |
| Vos enfans, | 314 |
| La princesse votre sœur, | 28,800 |
| Le duc d'Aumale (s'il gagne son procès). | 50,000 |

178,914 hectares.

Ces bois produisent annuellement, dit-on, savoir :

| | |
|----------------------------------|-----------|
| An profit du roi (biens privés), | 1,720,000 |
| — (apanage), | 2,500,000 |
| — de la reine, | 130,000 |
| — des princes et princesses, | 23,000 |
| — de M ^{me} Adélaïde, | 1,120,000 |
| — du duc d'Aumale, | 2,000,000 |
| | 7,493,000 |

« Il suit de ce petit aperçu que votre auguste famille, Sire, est patrimoniallement la mieux rentée, en forêts, de toutes les familles principales de l'Europe.

« Je me permettrai aussi de vous rappeler que, le duc d'Aumale n'étant âgé que de dix ans, vous jouirez de ses deux millions de revenus (toujours s'il gagne son procès), aux termes de l'art. 84 du code civil, jusqu'à ce qu'il ait atteint dix-huit ans accomplis, c'est-à-dire pendant huit ans et seize jours.

« Je ne sais pas si, indépendamment de vos immeubles qui sont au soleil, et qui par conséquent peuvent se reconnaître et s'apprécier, vous auriez de riches capitaux placés sur l'état, ou sur des particuliers, ou sur des banques plus ou moins éloignées. Ma respectueuse discrétion m'interdit à cet égard toute recherche et toute demande.

« Sire, vous avez la simplicité d'un philosophe et les mœurs d'un honnête homme; qu'avez-vous besoin de tant de richesses? que vous servira-t-il d'ajouter 126,000 hectares de bois à 356,000 que vous possédez déjà? L'ornement de votre trône, n'est-ce pas la vertu de la reine? Vos perles et vos diamans, n'est-ce pas votre jeune et charmante famille? Les douceurs de la vie domestique, ne les regrettez-vous plus? L'amour des Français soulagés ne rira-t-il pas mieux à vos regards que la pompe, l'étiquette et les futiles cérémonies de vos fêtes théâtrales?

« Ah! Sire, lorsque, pauvre fugitif, vous alliez étudier la liberté sur les rivages de l'Amérique, ou que, dans les vallées de la Suisse, vous honoriez votre proscription par la dure patience du travail, vous ne vous doutiez pas qu'un jour des flatteurs, peste des cours, vous proposeraient de ne pas vous contenter, sur un trône populaire, de cinq à six millions de rentes. Repoussez les perfides conseils de ces hommes qui n'aiment point le peuple, et qui ne vous aiment pas. Faites déclarer par les chambres que vos biens privés, ainsi que l'apanage dont vous avez prescrit la propriété par 160 ans de possession, vous appartiendront sans retour. Gardez le Palais-Royal, que vous avez embelli pour l'agrément du public et pour votre profit. Ne demandez pour vous qu'un autre palais d'hiver avec une résidence d'été; mais demandez pour la reine 1,500,000 fr. que nous vous accorderons avec joie, pour qu'elle les répande en bienfaits, et se fasse aimer et bénir encore davantage : car il n'y a que les femmes qui sachent, sans la dégrader, soulager l'infortune. Voilà, Sire, votre liste civile.»

Laissez à la nation ces 14 millions d'argent, qui, ajoutés à tant d'autres, épuiseront ses forces et sa substance; ces vastes palais, qui ne doivent être pleins que de sa grandeur; ces bibliothèques et ces musées, qui sont les nobles plaisirs de son goût et de son intelligence; ces bandeaux de diamant et ces couronnes de perles orientales, qui ne sient qu'à la beauté de cette reine majestueuse.

Pour vous, tirez votre éclat de sa modestie, votre gloire de sa puissance, et votre force de sa liberté.

Sire, si cette fatalité qui pousse et renverse les rois les uns sur les autres, et qui les traîne par les mêmes chemins aux mêmes abîmes, s'attachait un jour à vos pas; si l'un de ces coups de tonnerre qui éclatent dans la sombre nuée des tempêtes politiques vous précipitait du trône, il serait beau pour vous d'en descendre comme vous y êtes monté, sans avoir rien coûté à votre pays. CORMENIN.

— Le bruit s'était répandu à la bourse que la maladie de M. le général Lafayette avait fait de fâcheux progrès, et que sa santé donnait de vives inquiétudes à ses nombreux amis. Nous pouvons affirmer que M. Lafayette va beaucoup mieux, et qu'il espère pouvoir sortir de main.

— L'administration des postes vient d'adopter une mesure qui était depuis long-temps réclamée par le public de la capitale, et dont la classe ouvrière surtout, à qui toute perte de temps est si préjudiciable, est appelée à recueillir les avantages.

A compter du 1^{er} de ce mois, les reconnaissances d'articles d'argent, qui jusqu'alors n'étaient payables qu'au grand bureau de la rue J. J. Rousseau, depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi, seront acquittées pendant le même temps, dans tous les bureaux de postes d'arrondissement de Paris.

— Il est question d'établir à Lille des appareils pour l'extraction de la gélatine, et une distribution de bouillons pour les indigens, d'après le système de M. Darcet.

— On lit dans une lettre de Lyon du 2 janvier, que les personnes compromises dans l'accusation de fabrication de médailles à l'effigie de Henri V se retranchent dans un système négatif relativement à l'attentat et au complot contre le gouvernement, et s'obstinent à représenter cette émission comme une spéculation mercantile. Déjà l'on est parvenu à remonter jusqu'aux hommes qui ont été les instrumens immédiats de la fabrication; tout annonce que l'on parviendra à lever le voile derrière lequel se cachent ceux qui l'ont ordonnée dans un but politique.

— Les lettres de Calcutta du 25 août 1831 annoncent que les relations commerciales entre la Chine et les Anglais sont rompues. Les Chinois se sont emparés de la factorerie anglaise à Canton, ont arraché le portrait du roi d'Angleterre et l'ont traité avec indignité.

— M. Riquetti, vicomte de Mirabeau, petit-fils de l'économiste, et neveu du célèbre constituant de ce nom, vient de mourir à Vannes, d'une maladie de poitrine dont il languissait depuis long-temps.

— On mande de Colmar, 30 décembre.

Des lettres reçues hier de Mulhausen annoncent que beaucoup de soldats prussiens passent par Bâle et se dirigent sur Neuchâtel; ils sont habillés en bourgeois et se font passer pour ouvriers. Ces manœuvres ne sont sans doute pas ignorées de notre ministère mais ne devrait-il

pas s'y opposer ? car de cette manière il serait facile d'établir un corps d'armée prussien assez nombreux sur nos frontières.

— De violents incendies, dont ne connaît ni le but ni les auteurs, ravagent en ce moment divers cantons du département de l'Aisne.

— Un incendie a éclaté le 1^{er} janvier à Noiron-sous-Bèze dans les meules de récolte. Cet événement est généralement attribué à la malveillance. Le procureur du roi s'est transporté immédiatement sur les lieux. (Spectateur de Dijon)

— On écrit de Bordeaux, 3 janvier :

Depuis quelques jours un froid assez vif se fait sentir ici. Hier il était tel dans nos environs que le bateau à vapeur du haut de la rivière n'a pu continuer sa route par suite du choc des glaçons. Douze des passagers ont été obligés de prendre une voiture publique qui passait à vide. On nous annonce également qu'à Lisbonne la rivière de l'île charrie abondamment.

A mesure que la rigueur de la saison augmente, les besoins et les souffrances de la classe indigente doivent exciter davantage la bienfaisance et la pitié. Notre ville, sous ce rapport, ne reste pas en arrière de ce que commande la situation des pauvres; chacun s'empresse de les secourir.

Dans toutes les positions sociales, ce sentiment d'humanité s'étend et se fortifie. Demain ce sera le tour des notabilités financières, aujourd'hui c'est celui de la classe industrielle. Des distributions de pain, faites aux pauvres gens, remplaceront l'envoi du gâteau des rois octroyé par les boulangers à leurs pratiques; le plaisir domestique ne perdra rien, et l'indigent aura un bienfait de plus à bénir.

GRÈCE.

Les Mainotes, qui reprennent le nom de Spartiates, viennent de faire paraître une proclamation ou un manifeste dans lequel ils cherchent à justifier leur conduite. Leur chef, Elie Kotzakos Mavromichali, annonce dans cette proclamation que c'est par ordre de la commission constitutionnelle de Sparte, d'accord avec Hydra, l'Archipel et plusieurs provinces de la péninsule et du continent, qu'il a pris les armes pour revendiquer les droits de la Grèce contre le pouvoir arbitraire, et pour lui procurer, au lieu de l'autorité illégale qui siège à Nauplie, une assemblée nationale librement élue, et ayant seule le droit de décider du sort de la nation. Mavromichali déclare qu'il ne cherche point à provoquer la guerre civile, qu'il en craint même les suites, mais qu'il sera obligé de traiter hostilement quiconque s'oppose à sa marche.

On dit que ce chef commande une armée de 4,000 hommes; on ne voit pas comment on fera pour leur opposer une armée capable de leur résister. Le trésor est presque vide, les impôts ne se paient pas, les soldats ne reçoivent pas leur solde. Il est fâcheux que les puissances d'Europe qui se sont mêlées des affaires de la Grèce ne prennent aucune résolution pour les terminer d'une manière satisfaisante. La commission administrative de Napoli, en marchant sur les errements du président Capo-d'Istrias, a mécontenté les Grecs. On l'accuse d'avoir employé la fraude et la violence pour diriger à sa volonté les élections des députés. Aussi, tandis qu'on nommait des représentants pour l'assemblée nationale d'Argos, 40 à 50 députés des îles se réunirent à Hydra pour délibérer sur les affaires de la patrie. Il faudrait un esprit très-conciliant pour opérer la fusion des deux partis.

COMMERCE.

PRIX DES HUILES. — Lille, 6 janvier.

| | Graines. | Huiles. | Tourteaux. |
|-----------------------------|------------|--------------|-------------|
| Colza. | 18 " 22 " | 74 f. 25 " " | 10 50 11 " |
| OBillette. | 26 50 26 " | " " " " | 8 75 9 25 " |
| Id. bon goût. | " " " " | 102 " " " | " " " " |
| Lin. | 18 " 22 " | 00 " " " | 18 " 20 " |
| Caméline. | 18 " 20 " | 00 " " " | 10 50 " " |
| Chanvre. | 13 " 15 " | 00 00 " " | 10 " " " |
| Huile épurée pour quinquets | | 80 25 " " | |
| Idem réverbères | | 78 25 " " | |

BOURSE DE PARIS, 6 janvier.

Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830, 94 80 c. — 4 1/2 p. c., jouissance du 22 sept., 00 fr. 00 c. — 4 p. c., 80 fr. 30. — Rentes 3 p. c., jouiss. du 22 juin 1830, 65 fr. 90 c. — Act. de la banque, 1610 fr. 00. — Certif. Falconnet, 75 fr. 15 c. — Cortès d'Espagne, 00 fr. 00. — Emp. royal d'Espagne 1830, 72 fr. 3/4. — Rente perpétuelle d'Espagne, 53 fr. 3/4. — Emprunt Belge, 73 1/3.

A l'ouverture de la bourse d'aujourd'hui, le marché présentait un aspect assez rassurant. Vers trois heures, quelques ventes importantes sont survenues, et ont porté les cours en baisse, et comme le samedi, les spéculateurs sont en général plus peureux que pendant le reste de la semaine, les efforts faits pour soutenir les cours ont été inutiles. On a fermé à 65 60.

Marché de Namur du 7 janvier 1831.

| | Fl. | Cts. | Cs. |
|--------------------------|-----|------|-----|
| Froment-roux, la rasière | 9 | 88 | 75 |
| Seigle. | 6 | 85 | 59 |
| Avoine | 2 | 75 | 62 |
| Pommes de terre. | 1 | 41 | 42 |
| Beurre. | 0 | 72 | 86 |

ANNONCES.

1088. Plusieurs capitaux importants et autres à placer sur hypothèques ou sur billets à promesses d'hypothèques.

S'adresser au notaire Delvigne.

1413. Emprunts de 12 et de 10 millions de florins.

Le notaire Delvigne informe les personnes qui désireraient vendre leurs obligations et récépissés de l'emprunt de 12 millions, ainsi que leurs récépissés de celui de 10 millions, qu'elles peuvent s'adresser chez lui.

1274. Namèche, aîné, négociant en fers, rue de Bruxelles, N° 9, à Namur, se charge de vendre et d'acheter des rentes remboursables pour le paiement des bois acquis du ci-devant syndicat, autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, etc.

Il paye au prix le plus élevé les récépissés de l'emprunt de 12 millions.

1425. Beau quartier garni avec écurie à louer, rue de l'Escalier, N° 40, à Namur.

1472. Le 14 janvier présent mois, à midi précis, il sera procédé publiquement à l'hôtel du ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture des transports militaires, par terre et par eau, à partir du 1^{er} février 1832, jusqu'au 31 décembre de la même année.

Le cahier des charges et conditions est déposé au bureau militaire du gouvernement provincial, où les amateurs peuvent en prendre connaissance.

1471. Maison avec beau jardin situés à Belgrade, à vendre de la main à la main.

Cette maison se trouve sur la route de Namur à Bruxelles, elle est composée de quatre belles places au rez-de-chaussée, grandes caves, belle cour, citerne, quatre places à l'étage et deux greniers séparés, le jardin bien arboré contient environ un journal trente verges.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement, au gré des amateurs.

S'adresser pour connaître les prix et conditions de cette vente, à M. Philippi Delepoly, à Saint-Servais.

1474. Beaux taillis à vendre dans le bois de Gorre, à Samson.

Jeudi 12 janvier 1832, à dix heures du matin, chez M. Timsonet, aubergiste à Samson, M. Durieu, propriétaire à Marbas, fera vendre publiquement et à crédit, par le ministère et à la recette du notaire Delvigne, le taillis croissant dans son bois dit de Gorre, situé à Samson, divisé en seize portions.

S'adresser pour voir les portions au sieur Lemaire, garde à Thou.

1473. Vente de taillis.

Le mardi 7 février 1832, il sera exposé en vente par le ministère et à la recette du notaire Delhaize, le taillis croissant sur les bois nommés Trou du Serpent, le Fays, Dermont et le Tournant de Ferage, d'une contenance ensemble de 25 à 30 bonniers, situés sur les communes de Houyet, Hour et Hulzonniaux.

La vente aura lieu à dix heures du matin à Hardenne, commune de Houyet.

S'adresser pour connaître les conditions, au notaire Delhaize, à Mesnil-Saint-Blaise, et pour l'indication des coupes, au sieur Joseph Antoine, garde de M. Urban, audit Hardenne.

1475. Vente définitive au dernier feu, pour partage entre les héritiers Méléard, à Malonne.

Le mercredi 11 janvier 1832, à dix heures précises du matin, par-devant M. le juge de paix du canton de Namur (sud), en son bureau, rempart Ad Aquam, à Namur, les héritiers de feu M. Lambert Méléard feront vendre les biens suivans, savoir :

1° Une maison avec ses appendices et dépendances avec les terrains, vergers et enclos y attenant, contenant 127 perches 70 aunes de terrain.

2° Le bâtiment dit la boutique, la chambre de derrière du bâtiment et de l'autre moitié de la cave, contenant 127 perches, 70 aunes.

3° Le 3° lot aura le tiers des terrains tenant à ladite maison contenant 53 perches, 29 aunes.

4° Le 4° lot aura le terrain joignant du levant au 2° lot, contenant 71 perches, 29 aunes.

5° Le 5° lot se compose de la maison dite aux terres maricque, de la chambre et de ses caves, contenant 138 perches 25 aunes.

6° Le 6° lot aura l'écurie du bâtiment dit aux terres maricque, avec 138 perches 25 aunes, de terrain y attenant.

7° Le 7° lot, le tiers dit de la terre maricque, contenant 138 perches 25 aunes.

8° Le 8° lot, le terrain dit mauvais trou, contenant 104 perches.

9° Le 9° lot, le terrain dit le marlaire, contenant 56 perches 80 aunes.

10° Le 10° lot, le terrain dit les Élissaux, contenant 12 perches 50 aunes.

791. EFFETS PUBLICS.

Le notaire Delvigne se charge d'acheter et de vendre des rentes remboursables de domaine, pour servir aux paiements des bois acquis du ci-devant syndicat et de tous autres effets publics et obligations de la Belgique, de la France, de l'Espagne et d'autres gouvernemens.